

# Soutenir le lycée Chennevière Malézieux, c’est nous aider à accompagner les jeunes vers la réussite par la formation et l’insertion dans le monde professionnel.

**LA TAXE D’APPRENTISSAGE EN 2022**

La loi précise que l’entreprise reste libre de verser sa taxe d’apprentissage **avant le 31 mai 2022**.

Le lycée professionnel Chennevière-Malézieux est habilité à percevoir la taxe d’apprentissage au titre du solde c’est à dire 13% des dépenses libératoires effectuées par l’employeur – *Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d’apprentissage*

# VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale : Adresse :

Code Postal : Ville :

Siren/Siret : NAF/APE :

N° convention collective : Effectif salarial :

Contact pour la taxe d’apprentissage : Téléphone : Mail :

# VOTRE PROMESSE D’ENGAGEMENT

**Montant de votre versement : €**

[ ] Virement :
Mentionner votre n° de **Siret** en libellé de virement

[ ] Chèque N° :
A l’ordre de : L’agent comptable du lycée Chennevière-Malézieux

Mentionner au dos TA2022 et le nom de votre société

# NOS COORDONNEES

N° UAI/RNE : 0750783U N° Siret : 197 507 833 000 14

Adresse : 33 avenue Ledru Rollin 75012 Paris

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0656 673 BIC : TRPUFRP1

# Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété Nicolas BARBIER : nicolas.barbier@ac-paris.fr

# Vous pouvez également me contacter par téléphone au 01 43 45 61 30, pour tout renseignement complémentaire.

Lycée professionnel Chennevière - Malézieux - 33 avenue Ledru Rollin 75012 Paris

Tel. : 01 43 45 61 30 - Fax : 01 44 68 90 32 - Mail : ce.0750783u@ac-paris.fr

**www.lpcm12.fr**